

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020**  
**À 19 HEURES 30**

---

**Présents** : J. FERRAND – M.P. GABILLEAU – L. GENTREAU – C. BIRON (arrivée à 19h55) – G. LE METOUR (arrivé à 19h45) – N. BOILEAU – H. BEAUDOUIN (arrivée à 20h10) – L.PACREAU (arrivé à 20h00) – P. TESSIER – D. BACH – M. AUBINEAU – V. BONNEFOY – S. BAUDRY – N. GILBERT – D. VEQUEAU - C. DUJOUR - P. BRETAUD - E. CHAUVET - V. LOCTEAU

**Absents** : C. BIRON (arrivée à 19h55) – G. LE METOUR (arrivé à 19h45) - L.PACREAU (arrivé à 20h00) - H. BEAUDOUIN (arrivée à 20h10)

**Secrétaire** : D. BACH

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

Il sollicite le Conseil Municipal afin d'ajouter 3 point à l'ordre du jour : occupation du logement attenant à l'école, contrats à Durée Déterminée et prestation fauchage débroussaillage. Accord du Conseil Municipal

**1) DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est à prendre de manière à rectifier certaines imputations (ventilation sur les différents comptes) pour cadrer avec les recommandations émises.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

**2) COMMISSIONS COMMUNALES : MODIFICATIONS**

Monsieur le Maire indique que certains adjoints ont des délégations qui sont plus lourdes, en termes de traitement des demandes, que d'autres, il convient donc de rééquilibrer cette disparité.

Il précise à nouveau que les adjoints peuvent prendre part aux travaux de l'ensemble des commissions en raison de la transversalité qui existe dans le suivi des différents dossiers, mais que ces modifications peuvent avoir une incidence sur la composition des commissions.

**RESSOURCES HUMAINES** : Monsieur le Maire conserve cette attribution

**FINANCES** :

**M.P. GABILLEAU** V.LOCTEAU – G. LE METOUR – S. BAUDRY – N. BOILEAU – N. GILBERT – H. BEAUDOUIN – C. BIRON

**BATIMENTS - ENVIRONNEMENT:**

**L. GENTREAU** P. TESSIER – D. VEQUEAU – M. AUBINEAU – MP. GABILLEAU – E. CHAUVET - N.GILBERT - P. BRETAUD- C. DUJOUR – V. BONNEFOY – L. PACREAU – D. BACH

**VIE ASSOCIATIVE**

**C. BIRON** P. TESSIER – D. VEQUEAU – M. AUBINEAU – MP. GABILLEAU – E. CHAUVET - H. BEAUDOUIN

**AFFAIRES SOCIALES - CULTURE ET LOISIRS :**

**C. BIRON** D. BACH – C. DUJOUR – N. BOILEAU – S. BAUDRY (culture et Loisirs)

**VOIRIE – URBANISME – SENTIERS -:**

**G. LE METOUR** L. GENTREAU – E. CHAUVET – N. GILBERT – P. BRETAUD- C. DUJOUR – V. BONNEFOY – P. TESSIER – L. PACREAU – D. BACH – M. AUBINEAU (urbanisme)

**CIMETIERE** : Monsieur le Maire – M. AUBINEAU – N. GILBERT

**ENFANCE JEUNESSE** : (pas de changement)  
**N. BOILEAU** V. LOCTEAU - C. BIRON

**COMMUNICATION** : (pas de changement)  
**H. BEAUDOUIN** V. BONNEFOY – D. VEQUEAU – MP. GABILLEAU – N. BOILEAU

19h45 arrivée de G. Le Metour

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

### **3) CONTRAT STANDARD TÉLÉPHONIQUE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation téléphonique de la mairie par la société FASTNET, il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance pour couvrir les incidents éventuels. Ce contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> décembre 2020, il est d'une durée de trois ans à compter de la prise d'effet. Le coût annuel de la maintenance est de 318.36€ HT ferme et non révisable.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

19h55 arrivée de C. Biron et 20h00 arrivée de L. Pacreau

### **4) ANIMAUX EN DIVAGATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la part d'un membre du Conseil Municipal pour étudier de nouvelles modalités de transfert des chiens en fourrière. Il rappelle qu'il existe actuellement une convention relative à l'accueil des animaux en sortie de fourrière avec la SPA, conclue en 2018 et qui se renouvelle tacitement par période d'une année. Il est proposé d'étudier la possibilité de conclure une convention relative à l'accueil des animaux en sortie de fourrière avec l'association Galia.

Après avoir voté à bulletins secrets, le Conseil Municipal décide avec un (1) bulletin nul, trois (3) bulletins blancs, six (6) bulletins en faveur de l'association Galia et huit (8) bulletins en faveur de la SPA de maintenir la convention existant avec la SPA.

Accord POUR le maintien de la convention SPA.

### **5) Centre Bourg : Vendée Habitat : avenant n°1 à la convention portant engagement des parties**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a choisi Vendée Habitat pour la réalisation de commerces en centre bourg, sur des terrains situés place de la Mairie, rue de l'Hôtel de Ville, et rue des Violettes et qu'il est également prévu de réaliser des logements locatifs sociaux sur le même site. A ce titre, une convention portant engagement des parties, rappelant les règles de partenariat entre la Commune et Vendée Habitat, a été signé le 26 septembre 2019. Monsieur le Maire rappelle également qu'une modification du programme de construction est intervenue. Le projet vise ainsi à construire : cinq cellules commerciales livrées brutes et un logement libre (une pharmacie, un salon de coiffure, un cabinet infirmier, une boulangerie et un logement libre et un bureau de tabac) qui seront acquis par la commune en Vente en l'Etat de Futur Achèvement et 11 logements locatifs sociaux sur des terrains mis à disposition par la commune, maître d'ouvrage, par bail emphytéotique. Il est proposé de signer cet avenant à la convention initiale afin de valider ces modifications.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

## 6) Centre Bourg : SPL : convention de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet de revitalisation du centre bourg engagé depuis plusieurs années qui a pour objectif la réalisation de programmes de constructions composées de logements et de commerces. Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des espaces publics et de la place de la mairie dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée. Le montant de la convention de maîtrise d'œuvre s'évalue à un montant de 22500€ H.T. (soit 27000€ T.T.C.).

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

20h10 arrivée de H. Beaudouin

## 7) Plan de financement des projets communaux

Monsieur le Maire laisse la parole à MP GABILLEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour présenter les différents projets :

- cabinet médical : il est précisé que le médecin de la commune a fait part de son intention de prendre sa retraite, à ce titre, et en corrélation avec le Contrat Local de Santé porté par la communauté de communes Vendée Grand Littoral, la commune pourrait se porter acquéreur du bâtiment pour favoriser l'implantation d'un remplaçant. Des subventions seront demandées afin de couvrir une partie des dépenses engagées, le plan de financement suivant peut être envisagé :

### PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Poste foncier : acquisition y/c frais notaire et cout d'emprunt	177 600 €	Subvention Etat 50%	116 300 €
Acquisition parcelles concomittantes (la balourie)	5 000 €	Autofinancement / loyers perçus	116 300 €
Aménagements parking à prévoir (estimatif)	50 000 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>232 600 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>232 600 €</b>

- travaux de rénovation de l'église : la commune a toujours entretenu ce patrimoine, il est important de poursuivre cet effort, notamment par rapport à la sécurité et à la réfection de la toiture. Le conseil départemental pourrait apporter sa contribution. Des subventions seront demandées afin de couvrir une partie des dépenses engagées, le plan de financement suivant peut être envisagé :

### PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	RECETTES	H.T	T.T.C.
Mise aux normes du paratonnerre	5 502 €	6 602 €	Subvention conseil départemental (35%)	24 006 €	28 807 €
Reprise des liernes	5 820 €	6 984 €	Subvention Etat (30%)	20 577 €	24 692 €
Réfection du clocher par dépose	27 852 €	33 422 €	Autofinancement communal/empunt	24 006 €	28 807 €
Réfection de la couverture en ardoise du clocher	12 912 €	15 495 €			
Remplacement de la centrale de commande des cloches	1 849 €	2 218 €			
Démoussage - nettoyage	4 522 €	5 426 €			

Réfection Chassis antipigeons (estimatif)	5 000 €	6 000 €		
remplacement porte accès balcon (estimatif)	1 000 €	1 200 €		
Zingueries extérieures (estimatif)	4 132 €	4 958 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>68 589 €</b>	<b>82 305 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>68 589 € 82 305 €</b>

- ex océan gravure Rue des Ribouts : la commune a réalisé l'acquisition foncière pour déconstruction-désamiantage en vue de la construction d'un quartier d'habitation :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	RECETTES	H.T.	T.T.C.
Acquisition y/c frais de notaire	39 078 €	39 078 €	Subvention Conseil départemental	25 723 €	30 868 €
Diagnostiques préalables à démolition estimatif	1 667 €	2 000 €	Autofinancement	50 856 €	53 210 €
Désamiantage estimatif	12 500 €	15 000 €			
Démolition bâtiment estimatif	16 667 €	20 000 €			
Dépose dépollution ancien transformateur électrique	5 000 €	6 000 €			
Frais de géomètre (bornage...)	1 667 €	2 000 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>76 579 €</b>	<b>84 078 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>76 579 €</b>	<b>84 078 €</b>

- Centre Bourg : MP Gabilleau rappelle l'attribution de la DSIL pour 350000€ dont 105000€ ont déjà été perçus compte tenu des travaux déjà engagés et qui vont se poursuivre avec le terrassement/soutènement à venir. Elle indique qu'il est probable qu'un fonds de concours soit de nouveau envisagé par Vendée Grand Littoral, il serait judicieux de prévoir un plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	RECETTES
Travaux prévisionnels d'aménagement et de constructions logement	Perception de loyers estimatif 57500€/an x 20ans
1 150 000 €	1 150 000 €
Travaux prévisionnels d'aménagement et de constructions espaces publics	Subventions fonds concours Vendée Grand Littoral
140 000 €	50 000 €
Honoraires Etudes, Assistance, maîtrise d'œuvre	Autofinancement communal / emprunt
5 000 €	100 000 €
Frais financiers et divers (publication, commercialisation...)	
5 000 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>
<b>1 300 000 €</b>	<b>1 300 000 €</b>

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

**8) REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique que ce point résulte d'une obligation réglementaire.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

## **9) LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RESSOURCES HUMAINES (LDG – RH)**

Monsieur le Maire expose les modifications à intervenir à compter de 2021 pour tout ce qui concerne la gestion des ressources humaines avec l'apparition de lignes directrices de gestion. Le centre de gestion a fourni aux collectivités des outils et des trames pour permettre à chacune d'adapter ces changements selon leurs souhaits.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

## **10) TARIFS 2020 : COMMUNAL DE NOAILLES**

Monsieur le Maire rappelle la gestion du communal de Noailles et le budget correspondant.

Il demande au Conseil Municipal de revoir les taxes afférentes à ce budget afin de l'équilibrer.

Il propose de maintenir les tarifs de l'an dernier pour la taxe de pâturage à la somme de 1 640 € (taxe payée par les exploitants du communal), celle-ci ayant fait l'objet d'une augmentation de 10€ l'an dernier.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe également une taxe des ayants-droits (somme payée à chaque habitant du village de Noailles), celle-ci s'élevait à 28€ l'an dernier, toutefois, si le nombre d'ayant droit est le même que l'an dernier, le budget n'est pas en équilibre.

Monsieur le Maire propose le maintien à 28€ sous réserve de vérification du nombre d'ayant-droits, dans le cas d'un dépassement il convient de réévaluer la somme versée.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

*NDLR : le nombre d'ayant droits ayant été confirmé, la somme versée a été réévaluée à 27€ par ayants-droits, sans augmentation de la taxe de pâturage de manière à maintenir l'équilibre du budget.*

## **11) BAIL POUR OCCUPATION PRECAIRE DU LOGEMENT SIS 46 RUE DE LHOTEL DE VILLE**

Monsieur le Maire laisse la parole à C. Biron. Celle-ci indique qu'elle a été sollicitée dans le cadre d'une situation familiale difficile par une mère de 3 enfants qui doit trouver un autre domicile rapidement.

Il est proposé de louer le logement 46 rue de l'Hôtel de Ville attenant à celui mis à disposition de l'association 100 pour 1, la future locataire s'engageant à prendre les ouvertures de compteurs à sa charge moyennant un loyer de 400€ par mois.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

## **12) CDD ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire explique que suite au retour d'arrêt maladie d'un agent en Temps Partiel Thérapeutique après 11 mois d'arrêt, il propose au conseil de valider un CDD de 3 mois pour accroissement temporaire d'activité sur 32h.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

## **13) CDD ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire explique que suite au départ d'un agent à temps complet, il propose au conseil de valider un CDD de 3 mois pour accroissement temporaire d'activité sur 35h.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

#### **14) CREATION DE POSTE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du départ d'un agent, il convient de pourvoir à son remplacement. L'agent est adjoint administratif, il y a donc lieu de créer un poste d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal ou de rédacteur et de faire paraître l'annonce pour le poste.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

#### **15) CONTRAT FAUCHAGE DÉBROUSSAILLAGE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un contrat avait été pris début 2020 avec la société E.T.A. Chevallier Benoit à Corpe afin d'assurer le fauchage et le débroussaillage des voies et chemins de la commune. Précédemment, la communauté de communes avait pris en charge ce poste, mais le marché passé avait été dédit, et les prestations n'ont pas été assurées en totalité. De plus, en raison de la crise sanitaire cette année, les entreprises n'ont pu intervenir normalement pour les prestations mais la végétation a continué de se développer ce qui provoque des surcroits de débroussaillage.

Il a donc été demandé à l'entreprise E.T.A. Chevallier Benoit à Corpe d'intervenir pour remettre en état les voies et chemins ; la prestation s'élève à 8024€ HT (soit 9628.80€ TTC pour les opérations de fauchage débroussaillage et lamier.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

#### **16) DPU**

3 déclarations d'intentions d'aliéner ont été déposées à la Mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente d'une maison appartenant à Mme SMITH au petit Laurier : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à M. et Mme GILMONT ROCHER rue des mimosas : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à Mme LECOMTE 10 rue des coteaux La Saivrie : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 janvier 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

**J. FERRAND**